AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0550
FR0000130395-FS0225

14 mai 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article 233-7 du code de commerce)

REMY COINTREAU

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 mai 2013, complété par un courrier reçu le 14 mai 2013, la société anonyme Andromède[1] (123 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 mai 2013, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés anonymes Orpar[2] et Recopart[3] qu'elle contrôle, les seuils de 2/3 des droits de vote et 50% du capital de la société REMY COINTREAU et détenir, directement et indirectement, 25 314 615 actions REMY COINTREAU représentant 49 604 552 droits de vote, soit 49,72% du capital et 65,74% des droits de vote de cette société[4], selon la répartition suivante :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Orpar	18 164 895	35,68	35 699 304	47,31
Récopart	7 143 709	14,03	13 894 475	18,41
Andromède	6 011	0,01	11 199	0,01
Total Andromède	**25 314 615**	**49,72**	**49 604 978**	**65,74**

A cette occasion, la société Orpar a franchi individuellement en baisse le seuil de 50% des droits de vote de la société REMY COINTREAU.

Ces franchissements de seuils résultent de la cession par Orpar de 1 500 000 actions REMY COINTREAU dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'une livre d'ordres (« *accelerated book building* »)[5].

[1] Contrôlée par la famille Hériard Dubreuil.
[2] Société (sise rue Joseph Pataa, 16100, Cognac) contrôlée par la société Andromède.
[3] Société (sise Carrefour Molière, 49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou) contrôlée par la la société Orpar.
[4] Sur la base d'un capital composé de 50 909 912 actions représentant 75 460 124 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Cf. communiqué de presse diffusé par la société le 3 mai 2013.